



Lundi 21 septembre 2020

- NOTE AUX RÉDACTIONS -

[INFO TRAVAUX]

Travaux d'entretien des ouvrages d'art Arrondissement de Douai

Gestionnaire de près de 4500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables. Dans ce cadre, il procédera aux interventions suivantes :

Du lundi 28 septembre au vendredi 16 octobre 2020 (sous réserve des conditions climatiques et de l'évolution de la situation sanitaire) :

- Travaux de réfection de la couche de roulement et des trottoirs de l'ouvrage d'art 6803 de la RD120 (ouvrage surplombant le canal de déviation de la Scarpe) sur le territoire de la commune d'Auby.

Les travaux seront **réalisés sous alternat de circulation pour les véhicules légers et sous déviation pour les poids lourds**. La déviation pour les poids lourds empruntera :

- En provenance de Roost-Warendin et Leforest, prendre la RD420 en direction de la RD58 Flers-en-Escrebieux puis autoroute A21 et prendre sortie 20 direction RD120 Auby.
- En provenance du contournement d'Auby RD1120, prendre l'autoroute A21, prendre la sortie 22 direction RD58 Flers-en-Escrebieux puis R 420 direction RD120 Auby.

Montant des travaux : **116 576,40 euros TTC** entièrement financés par le Département du Nord.

Du mercredi 30 septembre au mercredi 14 octobre 2020 (sous réserve des conditions climatiques et de l'évolution de la situation sanitaire) :

- Travaux de réparations des joints de chaussée de l'ouvrage d'art 1152 de la RD621 sur le territoire de la commune de Lambres-lez-Douai.
Les travaux seront réalisés **de nuit (de 20 h à 6 h) avec neutralisation de voies**.

Montant des travaux : **83 973,36 euros TTC** entièrement financés par le Département du Nord.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.